

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	8
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, , Hélène DELMAS et Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Mesdames Anaïs BERRAN LEBOSSE, Anne-Marie GRANZOTO, et Stéphanie CÉRÈNE,

Anaïs BERRAN LEBOSSE, a donné Procuration à Johan EVADE, Stéphanie CÉRÈNE a donné procuration Isabelle COUTUREAU, Anne-Marie GRANZOTO a donné à Hélène DELMAS

Convocation : 16 juin 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

D 2022-28

Délibération portant création d'un emploi non permanent

Accroissement temporaire d'activité
(article L. 332-23.1° du Code général de la fonction publique)
(ex-article 3-I.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir remplacement de l'Agent en fin de contrat aidé ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 27 juin 2022 au 26 juin 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent Polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 de l'échelon 1

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

pour extrait conforme,

Le Maire,

Isabelle COULIBEAU

I. Coul



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception en préfecture
031-213101801-20220620-D2022-28-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2022

MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	8
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Alix⁴ BLANCHON, , Hélène DELMAS et Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Mesdames Anaïs BERRANLEBOSSE, Anne-Marie GRANZOTO, et Stéphanie CÉRÈNE,

Anaïs BERRANLEBOSSE, a donné Procuration à Johan EVADE, Stéphanie CÉRÈNE a donné procuration Isabelle COUTUREAU, Anne-Marie GRANZOTO a donné à Hélène DELMAS

Convocation : 16 juin 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

D 2022-29

Achat d'un terrain

Madame le Maire rappelle à son Conseil la démarche des Conseils Municipaux précédents depuis 2012, à savoir, la recherche d'un terrain proche de la Mairie pour le stationnement en sécurité des véhicules lors des manifestations et animations communales.

Le terrain cadastré A508 propriété de Monsieur Alain VIDAL n'était pas libre de vente, alors.

Cette vente, est réalisable aujourd'hui au prix de 8 000€ pour 3 800m².

Ce bien sera acheté sur nos fonds propres.

A titre de compensation, pour deux riverains intéressés par cette vente, la Mairie envisage, en lien avec la Préfecture, l'établissement d'une convention de mise à disposition pour ceux-ci.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vote l'achat de ce terrain aux conditions ci-dessus, dont l'Acte sera signé chez Maître GOUZY à CARAMAN.

Approuve le projet de mise en place d'une convention de mise à disposition.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

pour extrait conforme,

Le Maire,

Isabelle COUTUREAU



MAIRIE DE LE FALGA
31540
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	8
Votants	11

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin 2022, le Conseil Municipal de la commune de LE FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, , Hélène DELMAS et Marie EMBRY, Messieurs Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL, Nicolas LESSIEUX, Damien MONTAGNÉ.

Absents et excusés : Mesdames Anaïs BERRANLEBOSSE, Anne-Marie GRANZOTO, et Stéphanie CÉRÈNE,

Anaïs BERRANLEBOSSE, a donné Procuration à Johan EVADE, Stéphanie CÉRÈNE a donné procuration Isabelle COUTUREAU, Anne-Marie GRANZOTO a donné à Hélène DELMAS

Convocation : 16 juin 2022

Hélène DELMAS a été nommée secrétaire de la séance.

D2022-33 annule et remplace D2022-29

Achat d'un terrain

Madame le Maire rappelle à son Conseil la démarche des Conseils Municipaux précédents depuis 2012, à savoir, la recherche d'un terrain proche de la Mairie pour le stationnement en sécurité des véhicules lors des manifestations et animations communales.

Le terrain cadastré A508 propriété de Monsieur Alain VIDAL n'était pas libre de vente, alors.

Cette vente, est réalisable aujourd'hui au prix de 8 000€ pour 3 800m².

Ce bien sera acheté sur nos fonds propres.

A titre de compensation, pour deux riverains intéressés par cette vente, la Mairie envisage, en lien avec la Préfecture, l'établissement d'une convention de mise à disposition d'une surface minimale pour ceux-ci.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vote l'achat de ce terrain aux conditions ci-dessus, dont l'Acte sera signé chez Maître GOUZY à CARAMAN.

Approuve le projet de mise en place d'une convention de mise à disposition.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

pour extrait conforme,

Le Maire,

Isabelle COUTUREAU

